Agrisano Pencas
Prévoyance professionnelle

Avis de décès

Avis de décès Employeur / N° _____ / _____

Nom / Prénom _____ Date de naissance _____

N° AVS / N° d'ass. _____ / _____

Rue / NPA / Lieu _____

Date du décès (jour, mois, année) _____

Cause exacte du décès _____

_____

Etat civil ☐ célibataire ☐ marié(e) date du mariage _____

☐ en communauté de vie ou en partenariat enregistré depuis le _____

Nom et adresse du (de la) conjoint(e) survivant(e) _____
(ou d'un autre ayant droit)

_____

Salaire annuel CHF _____ Date de naissance _____
(selon le règlement au moment du décès) du conjoint / partenaire (jour, mois, année)

Le décès est-il dû à un **accident**, aux conséquences d'un accident antérieur ou à une **maladie professionnelle** antérieure ? ☐ oui ☐ non

- Si oui, a-t-il été annoncé à l'assurance-accidents ? ☐ oui ☐ non

Assurance-accidents (nom, adresse) : _____

_____

Un(e) conjoint(e) divorcé(e) fait-il/elle valoir ses droits à des prestations d'assurance ? ☐ oui ☐ non

- Si oui, veuillez joindre une copie du jugement de divorce et de la décision AVS.

Coordonnées bancaires ☞ Veuillez s.v.p. joindre un bulletin de versement

Les prestations dues à la **personne ayant droit** doivent être versées sur le compte suivant:

Banque (nom, NPA, lieu) _____

IBAN et BIC / N° de CCP _____

Titulaire du compte: _____

Laurstrasse 10 | 5201 Brugg | Téléphone +41 (0)56 461 78 11 | Fax +41 (0)56 461 71 01
pencas@agrisano.ch | www.agrisano.ch

Impôt à la source

La personne assurée est-elle soumise à l'impôt à la source ? ☐ oui ☐ non

Dans l'affirmative, No. RCE _____ (Registre central des étrangers)

S'agit-elle d'une personne étrangère ? ☐ oui ☐ non

➔ **Dans l'affirmative - Joindre une copie du livret pour étrangers.**

Documents à fournir (copie des originaux)

- ❑ Livret de famille mis à jour avec la date du décès si la personne assurée était mariée ou assimilée (Pour les personnes de nationalité étrangère → acte de décès officiel)
- ❑ Acte de décès et liste des héritiers de source officielle si la personne n'était pas mariée ou assimilée
- ❑ Pièce justificative d'une communauté de vie (Attestation officielle confirmant le début de la communauté de vie et l'identité des partenaires)
- ❑ Pour les orphelins de plus de 18 ans qui sont en apprentissage ou qui suivent des études, pièce justificative précisant la, place d'apprentissage ou l'école suivie et mentionnant la durée prévue de la formation
- ❑ Attestation officielle concernant les enfants placés, si une rente d'orphelin est invoquée pour les enfants placés
- ❑ Copie de la décision AVS concernant les prestations de survivants
- ❑ Déclaration du conjoint survivant, si un versement unique sous forme de capital est souhaité en lieu et place d'une rente
- ❑ Jugement de divorce ou dissolution judiciaire du partenariat enregistré
- ❑ Copie du passeport ou de la carte d'identité du conjoint survivant (la photo, le nom et la signature doivent être clairement visibles!)

☞ Le versement des prestations aux survivants est défini dans les articles 18-21 de notre règlement (voir annexe).

Lieu et date _____

Tampon et signature de l'employeur _____